

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1673 17 août 2010

# **SOMMAIRE**

Aequitas Europe 3 S.à r.l80261	GPI Invest	80276
AGI Holding S.A	<b>GPT</b> Europe Finance S.A	80276
<b>AGI</b> Holding <b>S.A.</b> 80264	Greenview S.à r.l	80272
Akos S.A 80264	Haus- und Grundinvest S.A	80281
Alisa Holding S.A 80265	Hewlett-Packard Luxembourg Holdings	
Alisa S.A., SPF80265	S.à r.l	80276
Avaloq Luxembourg S. à r.l 80261	<b>Hewlett-Packard Luxembourg Internatio-</b>	
AV-Holding S.A., Société de Gestion de Pa-	nal S.à r.l	
trimoine Familial 80301	Hospitality Suite International S.A	
Blackrock Capital Luxembourg S.à r.l 80265	IKE Investments S.A	
BO & Mian Properties S.C.A 80267	IKE Investments S.A	
Born80258	IK Investment Partners S.à r.l	
Brown Brothers Harriman (Luxembourg)	Interbio Medical Service S.A	80284
S.C.A 80267	IXTEQ S.A	80284
CASHMERE Spf S.A 80258	Jans-1 S.à r.l	80284
Cercle des Mandolinistes Bettembourg 80299	Kinkade Real Estate	80287
Chabana S.A	Ladies Circle 2	80301
Compartilux S.A80269	Lavolo S.A	80304
Courchevel Immo80261	Le Premier Investment III S.C.A	80301
Davisol Finance Holding S.A 80261	Le Premier Sirocco S.C.A	80304
Davisol Finance SPF S.A80260	Longridge Investment S.A	80304
Davisol Finance SPF S.A80261	Marthe S.A	80291
Dricllem S.A80269	Marthe S.A	80304
Edmond de Rothschild Europportunities	MBC Group LTD, Luxembourg Branch	80291
RCI II S.à r.l 80292	METROPOLE Gestion International SI-	
Enthopar S.à r.l 80270	CAV	80292
Euro Investments (E) S.A80269	Munus Holding S.à r.l	80291
Euro Investments (W) S.A80269	Munus Holding S.à r.l	80291
Financial Services S.à r.l 80272	National Steel S.A	80304
Financière de Gestions Internationales 80273	Romanestel International S.A	80298
General Electric International Japan In-	Second Euro Industrial Properties	80287
vestments I S.à r.l	T.D. Illes Sàrl	80275
Global Sports Entertainment S.à r.l 80273	Technodent	80289
Godvig Fund SICAV-SIF80273	Trelson Investments S.A	80289
GPI80276	Winston S.A., SPF	80264



# CASHMERE Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 42.640.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2010

1. L'Assemblée renouvele les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 28 juin 2010. Pour extrait conforme Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2010080942/18.

(100092433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

## Born, Société Anonyme.

# Capital social: EUR 60.340,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt. R.C.S. Luxembourg B 114.096.

In the year two thousand and ten, on the ninth of June Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

Mr Max GALOWICH, jurist, professionally residing at L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

acting in his capacity as a special proxy-holder of the Board of Directors of the société anonyme "BORN", registered with the R.C.S. Luxembourg section B number 114096, having its registered office at Luxembourg, incorporated under the denomination of BNK 4 S.A. by deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, enacted on 29 <sup>th</sup> December, 2005, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 865 of May 3, 2006; and the articles of incorporation of which have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on the 15 <sup>th</sup> of April 2010.

by virtue of the authority conferred on him by decision of the Board of Directors, taken at its meeting of June 1  $^{st}$ , 2010

The minutes of the said meeting, and the proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the attesting notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the attesting notary public to record his declarations and statements which follow:

I.- The subscribed share capital of the prenamed société anonyme

"BORN", amounts currently to EUR 57,350 (fifty-seven thousand three hundred and fifty euros), represented by 5,735 (five thousand seven hundred and thirty-five) shares with a par value of EUR 10 (ten euros) each, carrying one voting right in the general assembly."

- II.- On terms of article five of the articles of incorporation, the authorized capital has been fixed at thirty million euros (EUR 30,000,000.-) represented by three million (3,000,000) shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share and the Board of Directors has been authorized during a period expiring five years after the date of incorporation of the corporation to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital, article five of the articles of incorporation then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.
- III.- The Board of Directors, in its meeting of the 1 st June 2010 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article five of the articles of incorporation, has realized an increase of capital by the amount of EUR 2,990 (two thousand nine hundred and ninety) so as to raise the subscribed capital from its present amount of EUR 57,350 (fifty-seven thousand three hundred and fifty euros) to EUR 60,340 (sixty thousand three hundred and forty euros) by the creation and issue of 299 (two hundred and ninety-nine) new shares with a par value of EUR 10,- (ten euros) each, issued with a share premium of EUR 1,194,804 (one million one hundred and ninety-four thousand eight hundred and four euros), having the same rights and privileges as the existing shares.



IV.- - 49 (forty-nine shares) new shares with a par value of EUR 10.- (ten euros) and a share premium per share of EUR 3,996 (three thousand nine hundred and ninety-six euros) have been issued to Mr Bernard DROUX, a swiss citizen, with passeport number F0064559, residing at  $n^{\circ}$  8 Vy des crêts, CH-1295 Mies, Switzerland.

These new shares have been fully paid up by a payment in cash of EUR 196,294 (one hundred and ninety six thousand two hundred and ninety four euros).

- 250 (two hundred and fifty shares) new shares with a par value of EUR 10.- (ten euros) and a share premium per share of EUR 3,996 (three thousand nine hundred and ninety-six euros) have been issued to TAG Group Limited, a company incorporated in Jersey, under number 104745, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, JE4 8PX, Jersey.

These new shares have been fully paid up by a payment in cash of EUR 1,001,500 (one million one thousand five hundred euros).

Proof of the total cash contribution of EUR 1,197,794 (one million one hundred and ninety-seven thousand seven hundred and ninety-four euros) has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The justifying documents of the subscriptions have been presented to the notary.

- V.- Following the realization of this authorized increase of the share capital, article five, paragraph one of the articles of incorporation has therefore been modified and reads as follows:
- " Art. 5. First paragraph. The subscribed capital is set at EUR 60,340 (sixty thousand three hundred and forty euros) represented by 6,034 (six thousand thirty-four) shares with a par value of € 10 (ten euros) each, carrying one voting right in the general assembly."

#### Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately EUR 2,500.-.

## Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

## Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le neuf juin.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

# A COMPARU:

Monsieur Max GALOWICH, juriste, avec adresse professionnelle à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

(ci-après "le mandataire"), agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme "BORN", ayant son siège social au Luxembourg, constituée sous la dénomination de BNK4 S.A. par acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 29 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 865 du 3 mai 2006 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 15 avril 2010.

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 1 er juin 2010.

Le procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel ils seront formalisés.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I.- Le capital social de la société anonyme "BORN", pré-désignée, s'élève actuellement à EUR 57.350,- (cinquante sept mille trois cent cinquante euros), représenté par 5.735 (cinq mille sept cent trente cinq) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, entièrement libérées."
- II.- Aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 30.000.000,- (trente millions d'euros) représenté par 3.000.000 (trois millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune et le conseil d'administration a été autorisé à décider, pendant une période expirant cinq ans après la date de constitution de la Société, à augmenter le capital souscrit, en une ou plusieurs fois, dans les limites du capital autorisé, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.
- III.- Le conseil d'administration, en sa réunion du 1 <sup>er</sup> juin 2010 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence



de EUR 2.990.- (deux mille neuf cent quatre-vingt dix euros) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 57.350 (cinquante sept mille trois cent cinquante euros) à EUR 60.340.- (soixante mille trois cent quarante euros) par la création et l'émission de 299 (deux cent quatre vingt dix neuf) actions nouvelles d'une valeur nominale de € 10,- (dix euros) chacune, émises avec une prime d'émission de EUR 1.194.804 (un million cent quatre-vingt quatorze mille huit cent quatre euros) et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- - 49 (quarante neuf) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) et avec une prime d'émission de EUR 3.996.- (trois mille neuf cent quatre-vingt-seize euros) par action ont été émises à Monsieur Bernard DROUX, citoyen suisse, passeport n° F0064559, demeurant au n°8 Vy des Crêts, CH-1295 Mies, Suisse.

Ces actions nouvelles ont été intégralement libérées par un versement en espèces de EUR 196.294.- (cent quatre vingt seize mille deux cent quatre vingt quatorze euros)

- 250 (deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) et avec une prime d'émission de EUR 3.996.- (trois mille neuf cent quatre-vingt-seize euros) par action ont été émisses à la société TAG Group Limited, une société constituée à Jersey sous le numéro 104745, ayant son siège social au n° 22 Grenville Street, St Helier, JE4 8PX, Jersey.

Ces actions nouvelles ont été intégralement libérées par un versement en espèces de EUR 1,001,500.- (un million mille cinq cents euros)

La preuve du paiement total de EUR 1.197.794 (un million cent quatre vingt dix sept mille sept cent quatre-vingt quatorze euros) a été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Les documents justificatifs des souscriptions ont été présentés au notaire soussigné.

VI.- Suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 60.340.- (soixante mille trois cent quarante euros) représenté par 6.034 (six mille trente quatre) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune, entièrement libérées."

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2.500.-.

## Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire pré-mentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. GALOWICH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juin 2010. Relation: LAC/2010/26643. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Référence de publication: 2010083541/131.

(100094499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2010.

# Davisol Finance SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 79.568.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er juillet 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010083595/14.

(100094541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.



# Courchevel Immo, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 94.216.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010080958/9.

(100092423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

# Aequitas Europe 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Aequitas Europe 3 S.à r.l. Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010083477/11.

(100094272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2010.

# Avaloq Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18-20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 18 juin 2010.

Référence de publication: 2010083481/11.

(100094210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2010.

## AGI Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 28.173.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2010083490/11.

(100094204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

# Davisol Finance SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Davisol Finance Holding S.A.).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 79.568.

L'an deux mille dix, le dix juin.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné; S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DAVISOL FINANCE HOLD-ING S.A.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 79568, constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLES-SER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 544 du 18 juillet 2001.



La séance est ouverte sous la présidence de Madame Ariane VIGNERON, employée privée, demeurant profession-nellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Gudrun VANDAMME, employée privée, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Larissa ZANIN, employée privée, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

- La Présidente expose et l'assemblée constate:
- A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

## Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de "DAVISOL FINANCE HOLDING S.A." en "DAVISOL FINANCE SPF S.A." et modification du paragraphe 1 de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est formé une société anonyme (ci-après désignée la «société»), qui sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi sur les Sociétés"), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("Loi sur les SPF"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

La société existe sous la dénomination de "DAVISOL FINANCE SPF S.A."."

2. Modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part, d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres y compris notamment les actions et autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèce (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub (a) à (e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes les mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF."

3. Ajout d'un nouveau paragraphe 3 à l'article 3 des statuts ayant la teneur suivante:

"Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi sur les SPF. Sous réserve que le cessionnaire remplisse les conditions de l'article 3 de la loi sur les SPF définissant l'investisseur éligible, les cessions d'actions sont libres."

- 4. Suppression du capital autorisé.
- 5. Suppression du deuxième paragraphe de l'article 6 des statuts.
- 6. Modification de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

- 7. Divers
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.



C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de "DAVISOL FINANCE HOLDING S.A." en "DAVISOL FINANCE SPF S.A." et de modifier subséquemment le 1 <sup>er</sup> paragraphe de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est formé une société anonyme (ci-après désignée la "société"), qui sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi sur les Sociétés"), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("Loi sur les SPF"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

La société existe sous la dénomination de "DAVISOL FINANCE SPF S.A."."

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et de donner en conséquence à l'article 2 des statuts la teneur suivante: "La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part, d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres y compris notamment les actions et autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèce (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub (a) à (e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs , endossables ou nonendossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes les mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF."

# Troisième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un nouveau paragraphe 3 à l'article 3 des statuts. Ledit paragraphe a la teneur suivante: "Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi sur les SPF. Sous réserve que le cessionnaire remplisse les conditions de l'article 3 de la loi sur les SPF définissant l'investisseur éligible, les cessions d'actions sont libres."

## Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer toute référence au capital autorisé dans l'article 3 des statuts.

# Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer le deuxième paragraphe de l'article 6 des statuts.

#### Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

"La loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont toutes signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. VIGNERON, G. VANDAMME, L. ZANIN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juin 2010. LAC/2010/26307. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 1 er juillet 2010.

Référence de publication: 2010083594/130.

(100094473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2010.

## Winston S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 33.127.

#### **EXTRAIT**

L'assemblée générale du 22 juin 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
  - Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
  - Monsieur Eduard Jan ASCHERMANN, Administrateur-Président, 1 Peperstraat, 1411PX Naardenm, Netherlands.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 22 juin 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- ERNST & YOUNG, SOCIÉTÉ ANONYME, commissaire aux comptes, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, R.C.S. Luxembourg B 47.771

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Pour WINSTON S.A., SPF

Société de Gestion de Patrimoine Familial

Signature

Référence de publication: 2010083176/23.

(100091970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

# AGI Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 28.173.

Les comptes annuels au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2010083491/11.

(100094205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2010.

## Akos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 52.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010083500/10.

(100094224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.



# Blackrock Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 140.577.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58838 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010083203/12.

(100093089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

# Alisa S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Alisa Holding S.A.).

Siège social: L-6740 Grevenmacher, 2, Kurzacht. R.C.S. Luxembourg B 78.765.

Im Jahre zweitausendzehn, den neunten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

Wurde ein außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre (die "Versammlung") der Aktiengesellschaft "ALISA HOLDING S.A.", (die "Gesellschaft"), mit Sitz in L-6740 Grevenmacher, 2, Kurzacht, eingetragen im Handels- und Firmenregister, Sektion B, unter der Nummer 78765, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri BECK, mit dem Amtssitz in Echternach, am 8. November 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 373 vom 21. Mai 2001, abgehalten.

Die Versammlung wurde unter dem Vorsitz von Herr François GEORGES, expert-comptable, mit Berufsadresse in L-1330 Luxemburg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, eröffnet (der Vorsitzende).

Der Vorsitzende bestellte Herr Jörg HAUSMANN, kaufmännischer Leiter, mit Berufsadresse in L-6790 Grevenmacher, 7, rue des Tanneurs, zum Schriftführer der Versammlung.

Die Versammlung wählte Herr Albert SCHÄFER, Geschäftsmann, mit Berufsadresse in L-6740 Grevenmacher, 2, Kurzacht, zum Stimmenzähler.

Der Vorstand der Versammlung war damit konstituiert und der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

A) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

# Tagesordnung

- 1. Aufgabe des spezifischen Steuerstatutes nach dem Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften und Umwandlung der Gesellschaft, mit Wirkung zum heutigen Tage, in eine Gesellschaft zur Verwaltung von Familienvermögen ("SPF");
- 2. Umfirmierung der Gesellschaft in "ALISA S.A., SPF" und dementsprechende Abänderung von Artikel 1, Absatz 1, der Satzungen;
- 3. Abänderung des Gegenstandes der Gesellschaft um dementsprechend Artikel 2 der Satzungen folgenden Wortlaut zu geben:
- " Art. 2. Der Zweck der Gesellschaft ist ausschließlich der Erwerb, der Besitz, die Verwaltung und die Veräußerung von Finanzanlagen, wie in Artikel 2 des SPF-Gesetzes beschrieben, unter Ausschluss jeglicher wirtschaftlicher Aktivität.

Als Finanzanlagen im Sinne des SPF-Gesetzes gelten:

- (i) Finanzins im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005 über Finanzsicherheiten, und
- (ii) Gelder und beliebige, auf einem Konto verbuchte Guthaben.

Die Gesellschaft darf Beteiligungen an anderen Gesellschaften nur dann halten, wenn sie keinen Einfluss auf die Verwaltung dieser Gesellschaften nimmt.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen."

- 4. Abänderung von Artikel 3 der Statuten;
- 5. Abänderung von Artikel 11 der Statuten;
- 6. Verschiedenes.



- B) Dass die anwesenden oder vertretenden Gesellschafter, sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien, in einer Anwesenheitsliste vermerkt werden; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter, den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet.
- C) Dass die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter, von den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet, dieser Urkunde beigebogen werden, um mit derselben einregistriert zu werden.
- D) Dass das gesamte Gesellschaftskapital anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten.

Keine weiteren Einberufsmitteilungen waren erforderlich.

E) Dass diese Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß einberufen wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Themen gefasst werden können.

Alsdann fasste die Versammlung, nach Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

#### Frster Beschluss

Die Versammlung beschließt den spezifischen Steuerstatut gemäß Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften aufzugeben und die Gesellschaft, mit Wirkung zum heutigen Tage, in eine Gesellschaft zur Verwaltung von Familienvermögen ("SPF") umzuwandeln.

#### Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt die Bezeichnung der Gesellschaft in "ALISA S.A., SPF" umzufirmieren und dementsprechend Artikel 1, Absatz 1, der Satzungen abzuändern wie folgt:

" **Art. 1. (Absatz 1).** Unter der Bezeichnung "ALISA S.A., SPF" besteht eine Aktiengesellschaft qualifiziert als Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen im Sinne des Gesetzes vom 11. Mai 2007 betreffend die Errichtung einer Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen ("SPF") (das "SPF-Gesetz"), geregelt durch das abgeänderte Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie vorliegenden Statuten."

#### **Dritter Beschluss**

Die Versammlung beschließt den Gegenstand der Gesellschaft abzuändern und dementsprechend für Artikel 2 der Statuten den in der Tagesordnung unter Punkt 3) angegebenen Wortlaut anzunehmen; und

# Vierter Beschluss

Die Versammlung beschließt Artikel 3 der Statuten abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in einhundert (100) Aktien ohne Nennwert.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche, das Gesetz die Form der Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Die Aktien werden von Investoren gehalten, welche hiernach umfassender bezeichnet sind.

Ein Investor im Sinne dieses SPF-Gesetzes ist:

- a) eine natürliche Person, die im Rahmen der Verwaltung ihres Privatvermögens handelt, oder
- b) eine Vermögensstruktur, die ausschließlich im Interesse des Privatvermögens einer oder mehrerer natürlichen Personen handelt, oder
- c) eine Zwischenperson, die auf Rechnung der unter den vorgenannten Punkten a) oder b) dieses Artikels bezeichneten Investoren handelt.

Jeder Investor muss der Domizilierungsstelle oder gegebenenfalls den Geschäftsführern der SPF eine schriftliche Erklärung über seine Eignung abgeben.

Die von einer SPF ausgegebenen Wertpapiere dürfen nicht öffentlich gehandelt oder zur Notierung an einer Wertpapierbörse zugelassen werden."

## Fünfter Beschluss

Die Versammlung beschließt ebenfalls Artikel 11 der Statuten abzuändern wie folgt:



" **Art. 11.** Alle Angelegenheiten, die nicht durch diese Statuten geregelt werden, unterliegen den Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und den Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 betreffend die Errichtung einer Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen."

#### Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr 1.050,- EUR.

WORÜBER, die vorliegende notarielle Urkunde in Grevenmacher, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, unterschrieben die besagten Komparenten zusammen mit Uns dem Notar, gegenwärtige Urkunde.

Signé: F. GEORGES, J. HAUSMANN, A. SCHÄFER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juin 2010. LAC/2010/26299. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

## POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 1 er juillet 2010.

Référence de publication: 2010083504/111.

(100094373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2010.

# BO & Mian Properties S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 145.974.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

Référence de publication: 2010083540/10.

(100094455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2010.

## Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 29.923.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er juillet 2010.

Référence de publication: 2010083542/10.

(100094453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2010.

## Chabana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 34.721.

L'an deux mille dix, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «CHABANA S.A.», ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 34 721, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1 er août 1990, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 64 du 13 février 1991, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 9 décembre 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 410 du 15 avril 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant à Schouweiler.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, demeurant à Chantemelle.



L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Eddy DONADELLO, comptable, demeurant à Jemeppe-sur-Sambre. La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUINZE (395.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
  - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
- 1.- Augmentation de capital à concurrence de CINQUANTE MILLIONS D'EUROS (EUR 50.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de TROIS MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 3.950.000,-), à CINQUANTE-TROIS MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 53.950.000,-) par la création et l'émission de CINQ MILLIONS (5.000.000) d'actions de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune à souscrire par l'actionnaire majoritaire et libération par versement en espèces.
  - 2.- Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de CINQUANTE MILLIONS D'EUROS (EUR 50.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de TROIS MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 3.950.000,-), à CINQUANTE-TROIS MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 53.950.000,-) par la création et l'émission de CINQ MILLIONS (5.000.000) d'actions de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune.

L'assemblée après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de la totalité des CINQ MILLIONS (5.000.000) actions nouvelles l'actionnaire majoritaire la société ILVA INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

Souscription - Libération

Ensuite la société ILVA INTERNATIONAL S.A., prédésignée,

ici représentée par Monsieur Eddy DONADELLO, prénommé, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant, a déclaré souscrire à toutes les CINQ MILLIONS (5.000.000) actions nouvelles ayant une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de CINQUANTE MILLIONS D'EUROS (EUR 50.000.000,-) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

## Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statut pour lui donner désormais la teneur suivante

« **Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à CINQUANTE-TROIS MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 53.950.000,-) représenté par CINQ MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE (5.395.000) actions de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune, entièrement libérées.

Toutes les actions sont nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 6.500,-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. Wolter-Schieres, A. Braquet, E. Donadello et H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2010. Relation: LAC/2010/23320. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.



- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Référence de publication: 2010083567/74.

(100094103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2010.

# Compartilux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 41.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COMPARTILUX S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010083570/11.

(100094106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

# Dricllem S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 54.727.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 28 juin 2010

- 1. M. Gérard BIRCHEN a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
- 2. M. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 3. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant profession-nellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur et président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 28 juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour DRICLLEM S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010083604/17.

(100094238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2010.

## Euro Investments (E) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 107.973.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1 er juillet 2010.

Référence de publication: 2010083612/10.

(100094531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

### Euro Investments (W) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 104.014.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1 er juillet 2010.

Référence de publication: 2010083614/10.

(100094429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.



# Enthopar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 4.076.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 120.866.

In the year two thousand and ten, on seventeenth day of lune.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

## THERE APPEARED:

ENTHOFIN S.r.l., incorporated under the laws of Italy, having its registered office in I - 38100 Trento, Via Grazioli 75, CCIAA codice fiscale e partita I.V.A. 01991480227 (the "Sole Shareholder"), hereby represented by Mrs Elisa Mazzucato, private employee, residing professionally in L -2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, by virtue of a proxy established on June 16, 2010 in Luxembourg.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the attorney in fact of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that the said appearing party, ENTHOFIN S.r.l. is the sole shareholder of ENTHOPAR S.à r.l., with registered office at 11A, boulevard du Prince, L – 1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 120866 (the "Company"), incorporated by deed of Me Paul Frieders, then a notary residing in Luxembourg on October 11, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2298 of December 8, 2006. The articles of association of the Company were amended (i) by deed of Me Paul Frieders, prenamed on November 22, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 207 of February 19, 2007; (ii) by deed of Me Paul Frieders, prenamed on December 13, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 327 of March 8, 2007, (iii) by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, on September 20, 2007 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2780 of December 1, 2007, (iv) by a deed of notary Paul Frieders on October 13, 2008 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of November 12, 2008 under number 2749; and (v) by deed of the undersigned notary on December 16, 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of March 16, 2010 under number 557; and

- that the Company's capital is set at four million seventy-five thousand Euros (EUR 4,075,000) divided into one hundred and sixty-three thousand (163,000) parts of twenty-five Euros (EUR 25) each.

All this being declared, the appearing party holding one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, represented as stated above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken the following resolutions:

## First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of one thousand EUROS (EUR 1,000) so as to raise it from its current amount of four million seventy-five thousand Euros (EUR 4,075,000) divided into one hundred and sixty-three thousand (163,000) parts of twenty-five Euros (EUR 25) each to four million seventysix thousand Euros (EUR 4,076,000) by the issue of forty (40) shares with a nominal par value of twenty-five EUROS (EUR 25), having the same rights and obligations as the existing shares, to be fully paid up, together with a share premium of two hundred and ninety-nine thousand EUROS (EUR 299,000).

# Second resolution

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to forty (40) new shares and to have them fully paid up and to pay up a total share premium amounting to two hundred and ninety-nine thousand EUROS (EUR 299,000) by contribution in cash of a total amount of three hundred thousand EUROS (EUR 300,000).

All the shares and share premium have been fully paid-up in cash, so that the amount three hundred thousand EUROS (EUR 300,000) is from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

# Third resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contributions being fully carried out, the Sole Shareholder decides to amend the article 7 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" Art. 7. The capital of the Company is fixed at four million seventy-six thousand Euros (EUR 4,076,000) divided into one hundred and sixty-three thousand forty (163,040) parts of twenty-five Euros (EUR 25) each."

There being no further business, the meeting is terminated.

# SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand eight hundred euros (EUR 1,800).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party as represented hereabove, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document. The document having been read to the attorney in fact acting in her hereabove stated capacities, she signed together with the notary the present original deed.

# Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-septième jour de juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

#### A COMPARU:

ENTHOFIN s.r.l., constituée selon les lois d'Italie, ayant son siège social à I - 38100 Trento, Via Grazioli 75, CCIAA codice fiscale e partita I.V.A. 01991480227 (l'"Associé Unique"), ici représentée Par Madame Elisa Mazzucato, employée privée demeurant professionnellement à L – 2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuteren vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 juin 2010 à Luxembourg,

laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que la partie comparante ENTHOFIN s.r.l. est le seul et unique associé de la société ENTHOPAR S. à r.l. (la «Société»), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 120 866, ayant son siège social au 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Me Paul Frieders, alors notaire à Luxembourg, en date du 11 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2298 du 8 décembre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés (i) suivant acte reçu par Me Paul Frieders, précité, en date du 22 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 207 du 19 février 2007, (ii) suivant acte reçu par Me Paul Frieders, précité, en date du 13 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 327 du 8 mars 2007, (iii) suivant acte reçu de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 septembre 2007 et publié au Mémorial C 2780 du 1 er décembre 2007 et (iv) par Me Paul Frieders, précité en date du 13 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2749 du 12 novembre 2008 et par le notaire instrumentant en date du 16 décembre 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 557 du 16 mars 2010; et

- que le capital de la Société est fixé à quatre millions soixante-quinze mille Euros (EUR 4.075.000) divisé en cent soixante-trois mille (163.000) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune.

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante représentée comme dit ci-avant, détenant cent pourcent (100%) du capital de la Société, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

# Première résolution

L' Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de mille EUROS (EUR 1.000) pour porter son montant actuel de quatre millions soixante-quinze mille Euros (EUR 4.075.000) divisé en cent soixante-trois mille (163.000) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune à quatre millions soixante-seize mille Euros (EUR 4.076.000) par création de quarante (40) actions de vingt-cinq EUROS (EUR 25) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, à libérer à 100% de leur valeur nominale, assorties d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille EUROS (EUR 299.000).

#### Deuxième résolution

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire les quarante (40) parts sociales nouvelles mentionnées ci-dessus, les libérer entièrement et procéder au paiement de la prime d'émission d'un montant total de deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille EUROS (EUR 299.000) par apport en espèces pour un montant total de trois cent mille EUROS (EUR 300.000).

Toutes les actions et la prime d'émission sont libérées en espèces de sorte que le montant de EUR 300.000 (trois cent mille) est à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

### Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:



" Art. 7. Le capital social est fixé à quatre millions soixante-seize mille Euros (EUR 4.076.000) divisé en cent soixante-trois mille quarante (163.040) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison

du présent acte sont estimés à environ mille huit cents euros (EUR 1.800).

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante représentée comme dit ciavant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante ès qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Elisa Mazzucato, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 juin 2010. LAC / 2010/ 27201. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour expédition conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 juin 2010.

Référence de publication: 2010083618/128.

(100094371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2010.

# Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: USD 100.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 82.355.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2009 de sa société mère, Foster Wheeler AG, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2010.

Référence de publication: 2010083631/13.

(100094212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2010.

# Greenview S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 123.628.

## **EXTRAIT**

En date du 1 er juillet 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Frank Walenta, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- M. Robin Naudin ten Cate, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er juillet 2010.

Référence de publication: 2010083653/15.

(100094186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.



## Financière de Gestions Internationales, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 35.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2010.

Référence de publication: 2010083644/10.

(100094211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

## Global Sports Entertainment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: USD 1.074.336,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.461.

Les comptes annuels au 31 janvier 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 16 juin 2010.

Référence de publication: 2010083652/11.

(100094215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2010.

# General Electric International Japan Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 58.865.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010083655/9.

(100094226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2010.

## Godvig Fund SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 139.785.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth of June.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of GODVIG FUND SICAV-SIF (hereafter referred to as the "Company"), a société anonyme qualifying as Société d'Investissement à Capital Variable fonds d'investissement spécialisé incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, place de Metz, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 139.785), incorporated by the notary Alex WEBER, residing in Bascharage, on 19. June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1781 of 18 <sup>th</sup> Juli 2008.

The Meeting was chaired by Mr Claude BETTENDORFF, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Sandra POMPIGNOLI, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs Christiane REINARD-SCHMIT, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Bureau having thus been constituted, the chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will remain attached to these minutes and which will be signed by the holders of powers of attorney who represent the shareholders who are not present and the Members of the Bureau. The said list as well as the powers of attorney will remain attached to these minutes;

II. It appears from the attendance list that out of 173,070.574 shares, all are present or duly represented at the Meeting. The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to the Meeting;



III. A quorum of fifty percent (50%) of the share capital is required by Article 67-1 (2) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law of 1915") and the resolution on each item of the agenda has to be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes cast (excluding invalid votes and abstentions) at the meeting; and

- IV. The agenda of the Meeting is as follows:
- 1. To decide upon the liquidation of the Fund.
- 2. To appoint a liquidator.
- 3. To fix the agenda of the second extraordinary general meeting
- 4. Miscellaneous.
- V. That, as a result of the foregoing, the Meeting is regularly constituted and may validly decide on the items of the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to put the Company into liquidation, effective on the date of this Meeting.

This resolution has been passed at the unanimity of the votes cast.

Second resolution

The Meeting resolves to appoint Mr. Jean-Paul SCHAUL, independent chartered accountant (expert-comptable), born in Ettelbrück on 3 April 1955, with professional address in L-5290 Neuhaeusgen, 14, Kiischtewee, as liquidator with the powers determined by articles 144 and following of the Law of 1915. The liquidator may execute acts and operations specified in article 145 of the Law of 1915 without any special authorisation of the general meeting of shareholders. The liquidator may, under his own responsibility, delegate certain determined functions on the conditions and for the duration he determines.

This resolution has been passed at the unanimity of the votes cast.

Third resolution

The Meeting resolves not to fix the agenda of the second extraordinary general meeting.

This resolution has been passed at the unanimity of the votes cast.

There being no further business, the Meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing.

WHEREUPON, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing all known by the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de GODVIG FUND SICAV-SIF (l'Assemblée), une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, place de Metz, L-1930 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.785. La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Alex WEBER, de résidence à Bascharage en date du 19 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1781 du 18 juillet 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Claude BETTENDORFF, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mme Sandra POMPIGNOLI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mme Christiane REINARD-SCHMIT, employée privée, demeurant professionnel-lement à Luxembourg.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ressortent d'une liste de présence qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement et qui sera signée par les mandataires des actionnaires et des membres du Bureau. Ladite liste, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées aux présentes;



- II. Il résulte de cette liste de présence que sur 173.070,574. actions, toutes sont présentes ou représentées à l'Assemblée, les actionnaires déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable;
- III. Qu'un quorum de cinquante pourcent (50%) du capital est requis par l'Article 67-1 (2) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la « Loi de 1915 ») et que la résolution sur chaque point porté à l'ordre du jour doit être prise par le vote affirmatif d'au moins deux tiers des votes exprimés à l'Assemblée (votes nuls ou abstentions exclus).
  - IV. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
  - 1. de décider de la liquidation du fonds.
  - 2. de nommer un liquidateur.
  - 3. de fixer l'ordre du jour de la seconde assemblée générale extraordinaire.
  - divers.
- V. Que suite à ce qui précède, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement décider des points de l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre et liquider la Société avec effet à la date de la présente assemblée.

Cette résolution a été prise à l'unanimité des votes exprimés.

## Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Jean-Paul SCHAUL, expert-comptable, né à Ettelbrück le 3 avril 1955, avec adresse professionnelle à L-5290 Neuhaeusgen, 14, Kiischtewee, avec les pouvoirs déterminés par les articles 144 et suivants de la Loi de 1915. Le liquidateur peut effectuer des actes et opérations prévus à l'article 145 de la Loi de 1915 sans aucune autorisation spéciale de l'assemblée générale des actionnaires. Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, déléguer certaines fonctions déterminées sous les conditions et pour la durée qu'il déterminera.

Cette résolution a été prise à l'unanimité des votes exprimés.

#### Troisième résolution

L'Assemblée décide de ne pas fixer l'ordre du jour de la seconde Assemblée Générale extraordinaire.

Cette résolution a été prise à l'unanimité des votes exprimés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte notarié est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Bettendorff, S. Pompignoli, C. Reinard-Schmit, B. Englund M. Seimetz et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juin 2010. LAC/2010/28287. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Référence de publication: 2010083661/123.

(100093893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2010.

# T.D. Illes Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 72-80, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 146.266.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010083869/9.

(100094261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.



# GPI Invest, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 99.452.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 25 juin 2010.

Référence de publication: 2010083663/10.

(100094214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

# GPI, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 81.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2010.

Référence de publication: 2010083662/10.

(100094213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

# **GPT Europe Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 117.100.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010083664/10.

(100094195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2010.

# Hewlett-Packard Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: USD 19.380,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 124.024.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 janvier 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 531 du 4 avril 2007.

Les comptes au 31 octobre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hewlett-Packard Luxembourg Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010083671/14.

(100094289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2010.

# Hewlett-Packard Luxembourg International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 100.100,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 88.848.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 août 2002 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 596 du 22 octobre 2002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour Hewlett-Packard Luxembourg International S.à r.l. Signature

Référence de publication: 2010083672/14.

(100094274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2010.

# Hospitality Suite International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 149.986.

In the year two thousand and ten, on the fourth of June.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "Hospitality Suite International S.A.", a public limited company ("société anonyme"), established and having its registered office in L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 149986 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 4 <sup>th</sup> , 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 88 of the 13 <sup>th</sup> of January 2010.

The Meeting is chaired by Mr Max MAYER, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The Chairman appoints as Secretary and the Meeting elects as Scrutineer of the Meeting Mr Luca DI FINO, chartered accountant, born in Gioia Del Colle, (Italy), on the 23rd of June 1969, residing professionally in L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting).

The shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

- I. It appears from said attendance list established and certified by the members of the Bureau that 3,100,000 (three million one hundred thousand) shares with a par value of 0.01 EUR (zero point zero one Euro) each, representing the entirety of the voting share capital of the Company of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) are present or duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, the shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.
  - II. The agenda of the Meeting is worded as follows:
  - 1. Waiver of the convening notices;
- 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of 31,000.- EUR (thirty-one thousand Euros) in order to bring the share capital from its present amount of 31,000.- EUR (thirty-one thousand Euros), represented by 3,100,000 (three million one hundred thousand) shares with a par value of 0.01 EUR (zero point zero one Euro) each to an amount of 62,000.- EUR (sixty-two thousand Euros), represented by 6,200,000 (six million two hundred thousand) shares, by the issue of 3,100,000 (three million one hundred thousand) new shares of the Company;
- 3. Subscription and payment of the share capital increase specified by "U-Trend New York Investments L.P." by way of a contribution in cash;
  - 4. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the bylaws;
- 5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company or any employee of "FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l." to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to sign said register;
  - 6. Appointment of Mr. Ehud MANDELOVITZ as a director of the Company.

These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, after the foregoing has been discussed and approved by the Meeting, the Meeting unanimously decides on the following resolutions:

# First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.



#### Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of 31,000.- EUR (thirty-one thousand Euros) in order to bring the share capital from its present amount of 31,000.- EUR (thirty-one thousand Euros), represented by 3,100,000 (three million one hundred thousand) shares with a par value of 0.01 EUR (zero point zero one Euro) each to an amount of 62,000.- EUR (sixty-two thousand Euros), represented by 6,200,000 (six million two hundred thousand) shares, by way of the issue of 3,100,000 (three million one hundred thousand) new shares of the Company with a par value of 0.01 EUR (zero point zero one Euro) each.

#### Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows, it being understood that the actual shareholders have waived, to the extent required, their preferential subscription right.

## Subscription - Payment

"U-Trand New York Investments L.P.", established and having its registered office in c/o Euro American Trust and Management Services Limited, Road Town Tortola (British Virgin Islands), registered at the BVI Financial Supervision Commission and inscribed in the Registrar of Companies under the number 737, declares to subscribe to the 3,100,000 new shares of the Company, with a par value of 0.01 EUR each and to pay them fully up by a contribution in cash, so that the amount of 31,000.- EUR (thirty-one thousand Euros) is from this day on at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary by a bank certificate, who expressly attests thereto.

### Fourth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the bylaws, which will from now on read as follows:

" Art. 5. (First paragraph). The share capital is set at sixty-two thousand Euros (62,000.- EUR), represented by six million two hundred thousand (6,200,000) shares of a par value of zero point zero one Euros (0.01 EUR) each."

## Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any of the directors of the Company or any employee of "FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l." to proceed, individually under their sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to sign said register.

#### Sixth resolution

The Meeting resolves to increase the number of the directors from 3 to 4 and to appoint Mr. Ehud MANDELOVITZ, companies' director, born in Petach Tikva, (Israel), on the 6th of October 1971, residing in IL-71724 Modiin, 16, Menashe Street, as additional director of the Company.

The mandate of the director so appointed will expire at the general annual meeting in the year 2015.

There being no further business, the Meeting is closed.

# Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand two hundred.

## Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

# Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatre juin.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "Hospitality Suite International S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 149986 (la "Société"), constituée suivant acte



reçu par le notaire instrumentant, le 4 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 88 du 13 janvier 2010.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président nomme comme Secrétaire de l'Assemblée et l'Assemblée choisit comme Scrutateur de l'Assemblée Monsieur Luca DI FINO, expert comptable, né à Gioia Del Colle, (Italie), le 23 juin 1969, demeurant professionnellement à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement désignés par la suite comme le Bureau de l'Assemblée).

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par le mandataire des actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également annexées au présent procès-verbal et signées par toutes les parties.

Le Bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Il résulte de ladite liste de présence, établie et certifiée par les membres du Bureau que 3.100.000 (trois millions cent mille) actions d'une valeur nominale de 0,01 EUR (zéro virgule zéro un euro) chacune, représentant la totalité du capital social votant de la Société d'un montant de 31.000,- EUR (trente et un mille euros), sont présentes ou dûment représentées à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, reproduits ci-après, sans convocation préalable, les actionnaires représentés à l'Assemblée ayant décidé de se réunir après examen de l'ordre du jour.

La liste de présence, signée par les actionnaires représentés à

l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec les procurations pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

- II.- L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
- 1. Renonciation aux formalités de convocation;
- 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de 31.000,- EUR (trente et un mille euros), représenté par 3.100.000 (trois millions cent mille) actions d'une valeur nominale de 0,01 EUR (zéro virgule zéro un euro) chacune, à un montant de 62.000,- EUR (soixante-deux mille euros), représenté par 6.200.000 (six millions deux cent mille) actions, par l'émission de 3.100.000 (trois millions cent mille) nouvelles actions de la Société;
- 3. Souscription et libération de l'augmentation de capital social par "U-Trend New York Investments L.P." moyennent apport en numéraire;
  - 4. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts;
- 5. Modification du registre des actionnaires de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société ou à tout employé de "FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l." pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société;
  - 6. Nomination de Monsieur Ehud MANDELOVITZ comme administrateur de la Société.

Ces faits ayant été exposés et reconnus vrais par l'Assemblée, après discussion et approbation par l'Assemblée de ce qui précède, l'Assemblée décide unanimement de prendre les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

## Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de 31.000,- EUR (trente et un mille euros), représenté par 3.100.000 (trois millions cent mille) actions d'une valeur nominale de 0,01 EUR (zéro virgule zéro un euro) chacune, à un montant de 62.000,- EUR (soixante-deux mille euros), représenté par 6.200.000 (six millions deux cent mille) actions, par l'émission de 3.100.000 (trois millions cent mille) nouvelles actions de la Société avec une valeur nominale de 0,01 EUR (zéro virgule zéro un euro) chacune.

# Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit, étant entendu que les actionnaires actuels ont renoncé, dans la mesure nécessaire, à leur droit de souscription préférentiel.



## Souscription - Libération

"U-Trand New York Investments L.P.", établie et ayant son siège social à c/o Euro American Trust and Management Limited, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), enregistrée au Financial Supervision Commission des IVB et inscrite au Registrar of Companies sous le numéro 737, déclare souscrire au trois millions cent mille (3.100.000) actions nouvelles de la Société, avec une valeur nominale de 0,01 EUR (zéro virgule zéro un euro) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire, de sorte que la somme de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

## Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 5. (Premier alinéa). Le capital social est fixé à soixante-deux mille euros (62.000,- EUR), représenté par six millions deux cent mille (6.200.000) actions d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un euros (0,01 EUR) chacune."

# Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société, afin d'y faire figurer les modifications cidessus avec pouvoir

et autorité donnés à tout administrateur de la Société ou à tout employé de "FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l." pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société et de signer ledit registre.

#### Sixième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le nombre des administrateurs de 3 à 4 et de nommer Monsieur Ehud MANDELO-VITZ, administrateur de sociétes, né à Petach Tikva (Israël), le 6 octobre 1971, demeurant à IL-71724 Modiin, 16, Menashe Street, comme administrateur supplémentaire de la Société.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée

## Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille deux cents euros.

# Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. DI FINO, M. MAYER, J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 juin 2010. Relation GRE/2010/2018. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 1 er juillet 2010.

Référence de publication: 2010083678/199.

(100094042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

# IKE Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour IKE INVESTMENTS S.A. Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010083698/11.

(100094171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2010.

# Haus- und Grundinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 43.373.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010083679/10.

(100094192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2010.

# IK Investment Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

### Capital social: EUR 822.600,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 98.911.

In the year two thousand ten, on the Twenty-Seventh of May.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

## THERE APPEARED:

- 1. IK Europa B.V., a company duly incorporated under the laws of The Netherlands and having its registered office in 166, Amsteldijk, NL-1079 LH Amsterdam, The Netherlands;
  - 2. Brialmont AB, having its registered office at Cardellgatan 3, 11436 Stockholm, Sweden;
  - 3. Mikaros AB, having its registered office at Höglidsvägen 16, 18247 Enebyberg, Sweden;
  - 4. Mr. Trygve Grindheim, residing at Flat 15, 9, Wilbraham Place, London, SW1X 9 AE, United Kingdom;
  - 5. Mr. Christopher Masek, residing at 7 Drayton Gardens, London, SW10 9RY, United Kingdom;
  - 6. Mr. Mads Ryum Larsen, residing at 41 Bradbourne Street, London, SW6 3TF, United Kingdom;
  - 7. SoMaLo AB, having its registered office at Grönviksvägen 141, 167 76 Bromma, Sweden;
  - 8. Mr. James Yates, residing at 20 Onslow Avenue, Richmond, TW10 6QB, United Kingdom;
  - 9. Mr. Kristiaan Nieuwenburg, residing at 92 Ifield Road, London, SW10 9AD, United Kingdom;
- 10. MAJA Vermögensverwaltungsgesellschaft GmbH, having its registered office at Alsterchanssee 7, D-20149, Hamburg, Germany;
  - 11. Mr. Dan Soudry, residing at 4, Boulevard de Courcelles, F-75017 Paris;
  - 12. Stellaris AB, having its registered office at 32, Orrspelsvägen, S167 66 Bromma, Sweden;

Here represented by Gérard Maîtrejean, attorney at law, residing professionally at Luxembourg, acting by virtue of twelve proxies given in May 2010.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

That they are the actual shareholders of "IK INVESTMENT PARTNERS SARL" (formerly Industri Kapital Luxembourg Sàrl), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of the notary public Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on December 31 st , 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 316 of March 19 th , 2004, the articles of which have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 27 May 2010, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

All this having been declared, the appearing parties, holding 100% of the share capital of "IK INVESTMENT PARTNERS SARL" (formerly Industri Kapital Luxembourg Sàrl), have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have requested the notary to state that:

- I. The agenda of the meeting is the following:
- 1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of Two Hundred Thirty-Eight Thousand One Hundred Euros (EUR 238,100) in order to bring it from its current amount of One Million Sixty Thousand Seven Hundred Euros (EUR 1,060,700) to Eight Hundred Twenty Two Thousand Six Hundred Euros (EUR 822,600) by cancellation of Nine



Thousand Five Hundred Twenty-Four (9,524) ordinary class A shares and reimbursement of an amount of Two Hundred Thirty-Eight Thousand One Hundred Euros (EUR 238,100) to IK Europa B.V.

- 2. Modification of the provisions of Article 7.1 (Subscribed and paid Up Share Capital) of the articles of association of the Company as a result of the capital reduction;
  - 3. Miscellaneous.

After approval of the foregoing, the meeting passed the following resolutions:

## First resolution

The general meeting decides to reduce the Company's subscribed share capital by an amount of Two Hundred Thirty-Eight Thousand One Hundred Euros (EUR 238,100) in order to bring it from One Million Sixty Thousand Seven Hundred Euros (EUR 1,060,700) to Eight Hundred Twenty Two Thousand Six Hundred Euros (EUR 822,600) by cancellation of Nine Thousand Five Hundred Twenty-Four (9,524) ordinary class A shares and reimbursement of an amount of Two Hundred Thirty-Eight Thousand One Hundred Euros (EUR 238,100) to IK Europa B.V.

### Second resolution

The general meeting decides to amend article 7.1 (Subscribed and Paid Up Share Capital) subsequently, that will read as follows.

**7.1. Subscribed and Paid Up Share Capital.** The Company's corporate capital is fixed at Eight Hundred Twenty Two Thousand Six Hundred Euros (EUR 822,600) represented by Nineteen Thousand Fifty (19,050) Class A Ordinary Shares, Six Thousand Nine Hundred Twenty Seven (6,927) Class H Preference Shares, Six Thousand Nine Hundred Twenty Seven (6,927) Class I Preference Shares, all with a par value of Twenty-Five Euros (EUR 25) and all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company ("société unipersonnelle") in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

There being no further business, the meeting is terminated.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately one thousand five hundred Euros (1,500.-EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

# Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-sept mai.

Pardevant, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

# ONT COMPARU:

- 1. IK Europa B.V., une société de droit de néérlandais, ayant son siège social à 166, Amsteldijk, NL-1079 LH Amsterdam, Pays-Bas;
  - 2. Brialmont AB, ayant son siège social à Cardellgatan 3, 11436 Stockholm, Suède;
  - 3. Mikaros AB, ayant son siège social à Höglidsvägen 16, 18247 Enebyberg, Suède;
  - 4. Monsieur Trygve Grindheim, demeurant Appartement 15, 9, Wilbraham Place, Londres, SW1X 9 AE, Royaume Uni;
  - 5. Monsieur Christopher Masek, demeurant au 7 Drayton Gardens, Londres, SW10 9RY, Royaume Uni;
  - 6. Monsieur Mads Ryum Larsen, demeurant à 41 Bradbourne Street, Londres, SW6 3TF, Royaume Uni;
  - 7. SoMaLo AB, ayant son siège social à Grönviksvägen 141, 167 76 Bromma, Suède;
  - 8. Monsieur James Yates, demeurant à 20 Onslow Avenue, Richmond, TW10 6QB, Royaume Uni;
  - 9. Monsieur Kristiaan Nieuwenburg, demeurant à 92 Ifield Road, Londres, SW10 9AD, Royaume Uni;
- 10. MAJA Vermögensverwaltungsgesellschaft GmbH, ayant son siège social à Alsterchanssee 7, D-20149, Hamburg, Allemagne;
  - 11. Monsieur Dan Soudry, demeurant au 4, Boulevard de Courcelles, F-75017 Paris;
  - 12. Stellaris AB, ayant son siège social au 32, Orrspelsvägen, S-167 66 Bromma, Sweden;



Ici représentés par Gérard Maîtrejean, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu de douze procurations datées de mai 2010.

Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme dit avant, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Qu'ils sont les associés actuels de "IK INVESTMENT PARTNERS SARL" (anciennement Industri Kapital Luxembourg Sàrl), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire Joseph Elvinger, demeurant à Luxembourg, le 31 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 316 du 19 mars 2004, les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois selon un acte du notaire soussigné, le 27 mai 2010, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les comparants détenant 100% du capital social de "IK INVESTMENT PARTNERS SARL" (anciennement Industri Kapital Luxembourg Sàrl), ont immédiatement procédé à l'assemblée générale extraordinaire et ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- I.- L'agenda de l'assemblée est le suivant:
- 1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de Deux Cent Trente Huit Mille Cent Euros (EUR 238.100) afin de le porter de son montant actuel de Un Million Soixante Mille Sept Cents Euros (EUR 1.060.700) à Huit Cent Vingt Deux Mille Six Cents Euros (EUR 822.600) par annulation de Neuf Mille Cinq Cent Vingt Quatre (9.524) parts sociales ordinaires de classe A et remboursement d'un montant de Deux Cent Trente Huit Mille Cent Euros (EUR 238.100) à IK Europa B.V.
  - 2. Modification de l'article 7.1. (Capital souscrit et libéré) des statuts de la Société suite à la réduction du capital social.
  - 3 Divers

Après approbation de ce qui précède, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social d'un montant de Deux Cent Trente Huit Mille Cent Euros (EUR 238.100) afin de le porter de son montant actuel de Un Million Soixante Mille Sept Cents Euros (EUR 1.060.700) à Huit Cent Vingt Deux Mille Six Cents Euros (EUR 822.600) par annulation de Neuf Mille Cinq Cent Vingt Quatre (9.524) parts sociales ordinaires de classe A et remboursement d'un montant de Deux Cent Trente Huit Mille Cent Euros (EUR 238.100) à IK Europa B.V.

## Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 7.1 des statuts (Capital souscrit et libéré), qui se lira comme suit:

« 7.1. Capital souscrit et Libéré. Le capital social de la Société est fixé à Huit Cent Vingt Deux Mille Six Cents Euros (EUR 822.600) représenté par Dix Neuf Mille Cinquante (19.050) parts sociales ordinaires de classe A, Six Mille Neuf Cent Vingt Sept (6.927) parts sociales préférentielles de classe H, Six Mille Neuf Cent Vingt Sept (6.927) parts sociales préférentielles de classe I, toutes avec une valeur nominale de Vingt Cinq Euros (EUR 25), entièrement souscrit et libéré.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi sur les Sociétés. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi sur les Sociétés trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes est estimé à environ mille cinq cents Euros (1.500.-EUR).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent

Signé: G. MAÎTREJEAN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 31 mai 2010. Relation: LAC/2010/23715. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.



Luxembourg, le 16 juin 2010.

Référence de publication: 2010083694/149.

(100094315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2010.

# IKE Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.386.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires et lors du conseil d'administration en date du 30 juin 2010

- 1. M. Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
- 2. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 3. M. Vincent TUCCI, administrateur de sociétés, né à Moyeuvre-Grande (France), le 26 juillet 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
- 4. M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
- 5. M. Xavier SOULARD a été nommé comme président du conseil d'administration, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 1 er juillet 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IKE INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010083697/22.

(100094167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2010.

### Interbio Medical Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 41.430.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010083707/10.

(100094188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

# IXTEQ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IXTEQ S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010083713/11.

(100094148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

# Jans-1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: USD 618.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 152.921.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of the month of June.

Before Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of this deed.



#### THERE APPEARED:

Firebird Mongolia Fund, Ltd., a limited company governed by the laws of the Cayman Islands, registered with the Register of Companies, Cayman Islands, under the number 236324, with registered office c/o Trident Trust Company (Cayman) Limited, One Capital place, Shedden Road, P.O. Box 847 Gt, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Me Patrick Lestienne, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of "JANS-1 S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 152921, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 4 May 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- The Company's capital is currently set at eighteen thousand US dollars (USD 18,000.-), represented by one hundred eighty shares (180) shares, with a par value of one hundred US dollars (USD 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.
  - The agenda is worded as follows:
- 1. Increase of the share capital of the Company from eighteen thousand US dollars (USD 18,000.-) to six hundred eighteen thousand US dollars (USD 618,000.-), by the creation and the issue of six thousand (6,000) new shares.
  - 2. Subscription in cash and payment of all the six thousand (6,000) newly issued shares by Firebird Mongolia Fund, Ltd.
- 3. Amendment of article 6, paragraph 1, of the articles of incorporation of the Company as a consequence of the increase of the share capital of the Company.
  - 4. Miscellaneous.

The sole shareholder then passed the following resolutions:

#### First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of six hundred thousand US dollars (USD 600,000.-) in order to bring the share capital from its present amount of eighteen thousand US dollars (USD 18,000.-) represented by one hundred eighty shares (180) shares with a par value of one hundred US dollars (USD 100.-) each to an amount of six hundred eighteen thousand US dollars (USD 618,000.-) and to issue in this respect six thousand (6,000) new shares.

## Second resolution

The six thousand (6,000) newly issued shares (the "New Shares") are entirely subscribed by Firebird Mongolia Fund, Ltd., prenamed, by a contribution in cash.

The New Shares have been issued in counterpart for their par value of six hundred thousand US dollars (USD 600,000.-) by the payment in cash of six hundred thousand US dollars (USD 600,000.-).

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary and the undersigned notary formally acknowledges the availability of the aggregate amount of six hundred thousand US dollars (USD 600,000.-).

# Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, Article 6, paragraph 1, of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

**Art. 6. Paragraph 1.** "The Company's capital is set at six hundred eighteen thousand US dollars (USD 618,000.-), represented by six thousand one hundred eighty (6,180) shares of a par value of one hundred US dollars (USD 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up."

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearer's proxyholder, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le dix-septième du mois de juin.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, dépositaire de la présente minute.



#### A COMPARU:

Firebird Mongolia Fund, Ltd., une société à responsabilité limitée régie par les lois des Îles Caymans, immatriculée auprès du Register of Companies, Îles Caymans, sous le numéro 236324, ayant son siège social c/o Trident Trust Company (Cayman) Limited, One Capital place, Shedden Road, P.O. Box 847 Gt, George Town, Grand Cayman, Îles Caymans.

ici représentée par Me Patrick Lestienne, Avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "JANS-1 S.à r.l." (la "Société"), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152921, avec siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, constituée à la suite d'un acte du notaire instrumentant, en date du 4 mai 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- Le capital social de la Société est actuellement fixé à dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-), représenté par cent quatre-vingt (180) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.
  - L'ordre du jour est conçu comme suit:
- 1. Augmentation du capital social de la Société de dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-) à six cent dix-huit mille dollars US (USD 618.000,-), par la création et l'émission de six mille (6.000) nouvelles parts sociales.
- 2. Souscription et paiement de toutes les six mille (6.000) parts sociales nouvellement émises par Firebird Mongolia Fund. Ltd.
- 3. Modification de l'article 6, alinéa 1, des statuts de la Société en conséquence de l'augmentation du capital social de la Société.
  - 4. Divers.

L'associé unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent mille dollars US (USD 600.000,-) pour porter le capital social de son montant actuel de dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-) représenté par cent quatre-vingts (180) parts sociales avec une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-) chacune à un montant de six cent dix-huit mille dollars US (USD 618.000,-), et d'émettre à cet égard six mille (6.000) parts sociales.

# Deuxième résolution

Les six mille (6.000) parts sociales nouvellement émises (les « Nouvelles Parts ») sont entièrement souscrites par Firebird Mongolia Fund, Ltd., précitée.

Les Nouvelles Parts ont été émises en contrepartie de leur valeur nominale de six cent mille dollars US (USD 600.000,-) par le paiement en numéraire de six cent mille dollars US (USD 600.000,-).

Preuve du paiement en numéraire a été donnée au notaire instrumentant et le notaire instrumentant constate formellement la mise à disposition du montant total de six cent mille dollars US (USD 600.000,-).

#### Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède l'Article 6, alinéa 1, des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 6. Alinéa 1.** «Le capital social est fixé à six cent dix huit mille dollars US (USD 618.000,-), représenté par six mille cent quatre-vingts (6.180) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des comparantes le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. LESTIENNE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juin 2010. LAC/2010/27939. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.



Luxembourg, le 30 juin 2010.

Référence de publication: 2010083715/118.

(100093733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2010.

## Kinkade Real Estate, Société à responsabilité limitée.

# Capital social: CHF 20.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 118.200.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Kinkade Real Estate Un mandataire

Référence de publication: 2010083725/12.

(100094228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2010.

# Second Euro Industrial Properties, Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 6.411.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall. R.C.S. Luxembourg B 96.048.

In the year two thousand and ten, on the ninth day of June,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Crescent Euro Industrial II LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, U.S.A., having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, U.S.A., registered with the Registrar of Company of Delaware under number 3678980,

here represented by Mr. Augustin de Longeaux, avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy shall be initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Second Euro Industrial Properties, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6 Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.048 (the "Company"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Marc Lecuit, notary, residing in Redange-Attert (Grand Duchy of Luxembourg) acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg) on August 25, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1108 of October 24, 2003, modified for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, undersigned notary, on April 30, 2010, which the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations is pending, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

## First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by ninety-seven thousand five hundred Euro (EUR 97,500.-), from six million three hundred thirteen thousand five hundred Euro (EUR 6,313,500.-) up to six million four hundred eleven thousand Euro (EUR 6,411,000.-) by the issue of one hundred ninety-five (195) shares with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.-) each.

The one hundred ninety-five (195) shares newly issued have been entirely subscribed by the Sole Shareholder, here represented as aforementioned, and have been fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of ninety-seven thousand five hundred Euro (EUR 97,500.-) is at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

# Second resolution

As a consequence of the increase of the share capital of the Company decided in the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:



" Art. 6. The Company's share capital is set at six million four hundred eleven thousand Euro (EUR 6,411,000.-), represented by twelve thousand eight hundred twenty-two (12,822) shares with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.-) each."

The rest of the text of the articles of incorporation of the Company remains unchanged.

#### Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the modification of its articles of incorporation are estimated at EUR 1,500.-.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mil dix, le neuf juin,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

#### A compart

Crescent Euro Industrial II LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée et régie selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au registre des sociétés du Delaware sous le numéro 3678980,

ici représentée par Monsieur Augustin de Longeaux, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration sera signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associé unique (l'«Associé Unique») de Second Euro Industrial Properties, une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6 Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.048 (la «Société»), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte de Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-Attert (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 25 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1108 du 24 octobre 2003, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Hellinckx, notaire soussigné, du 30 avril 2010, dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations est en cours, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

## Première résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents euros (EUR 97.500,-) pour le porter de son montant actuel de six millions trois cent treize mille cinq cents euros (EUR 6.313.500,-) à six millions quatre cent onze mille euros (EUR 6.411.000,-), par l'émission de cent quatre-vingt-quinze (195) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune.

Les cent quatre-vingt-quinze (195) parts sociales nouvellement émises ont été souscrites par l'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-avant, et ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents euros (EUR 97.500,-) se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

## Deuxième résolution:

En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société décidée dans la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

"Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de six millions quatre cent onze mille euros (EUR 6.411.000,-) représentée par douze mille huit cent vingt-deux (12.822) parts sociales, d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune."

Le reste du texte des statuts de la Société demeure inchangé.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 1.500.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. DE LONGEAUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juin 2010. Relation: LAC/2010/26645. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Référence de publication: 2010083830/106.

(100094503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2010.

### Trelson Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 150.395.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

Référence de publication: 2010083874/10.

(100094456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2010.

#### Technodent, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 95, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 19.548.

L'an deux mille dix, le sept mai.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **ONT COMPARU:**

- 1) Monsieur Germain Becker, médecin-dentiste, demeurant professionnellement à L-3450 Dudelange, 2, rue du Commerce;
- 2) Monsieur Marc Stahl, médecin-dentiste, demeurant professionnellement à L-4170 Esch-sur-Alzette, 46, boulevard J.-F. Kennedy;
- 3) Monsieur Gérard Decker, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen;
  - 4) Monsieur Romain Blum, médecin-dentiste, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 25, Rabatt;
- 5) Monsieur Claude Kremer, médecin-dentiste, demeurant professionnellement à L-6645 Wasserbillig, 50, rue des Pépinières;
- 6) Madame Brit Schlussnuss, médecin-dentiste, demeurant professionnellement à L-3450 Dudelange, 4, rue du Commerce:
- 7) Monsieur Patrick Biesmans, maître mécanicien-dentiste, demeurant professionnellement à L-3450 Dudelange, 4, rue du Commerce;
- 8) TECHNODENT S.à.r.l. et Cie, société en commandite simple, ayant son siège social à L3441 Dudelange, 95, avenue Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 19.549,

les comparants sub 1)-8) ici représentés par Monsieur Georges Wirtz, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une résolution prise en assemblée générale en date du 11 janvier 2010 dont une copie restera annexée aux présentes après avoir été signée par le mandataire des comparants.

Lesquels comparants, représentés comme dit-est, en leurs qualités d'associés actuels de la société à responsabilité limitée «Technodent», avec son siège social à L-3441 Dudelange, 95, avenue Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte notarié en date du 30 juin 1982, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 221 en 1982 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 14 janvier 2004, publié au Mémorial,



Recueil des Sociétés et Associations, numéro 195 du 17 février 2004, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Suite à trois cessions de parts sociales sous seing privé, dûment acceptées par la société, en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, et dont le prix global s'élève à quatorze mille euros (14.000.-Eur),

il a été cédé par

- 1) Monsieur Paul Nilles, médecin-dentiste, demeurant professionnellement à L-4081 Esch-sur-Alzette, 1, rue Dicks, avec effet au 23 décembre 2009, cinquante-six (56) parts sociales de la société à la TECHNODENT S.à.r.l. et Cie, société en commandite simple, ayant son siège social à L-3441 Dudelange, 95, avenue Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 19.549,
- 2) Monsieur Claude Riehl, médecin-dentiste, demeurant professionnellement à L-3450 Dudelange, 4, rue du Commerce, avec effet au 7 septembre 2009, cinquante-six (56) parts sociales de la société à la TECHNODENT S.à.r.l. et Cie, précitée.

TECHNODENT S.à.r.l. et Cie, précitée a rétrocédé avec effet au 11 janvier 2010, cinquante-six (56) parts sociales, à savoir:

- Huit (8) parts sociales à Monsieur Germain Becker, prémentionné;
- Huit (8) parts sociales à Monsieur Marc Stahl, prémentionné;
- Huit (8) parts sociales à Monsieur Gérard Decker, prémentionné;
- Huit (8) parts sociales à Monsieur Romain Blum, prémentionné;
- Huit (8) parts sociales à Monsieur Claude Kremer, prémentionné;
- Huit (8) parts sociales à Madame Brit Schlussnuss, prémentionnée;
- Huit (8) parts sociales à Monsieur Patrick Biesmans, prémentionné.

Copies de ces cessions de parts, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles. Après avoir exposé ce qui précède, les associés, représentés comme dit ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

# Première résolution:

Les associés déclarent donner leur accord aux prédites cessions de parts sociales.

## Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents quatre-vingt treize euros et quatre-vingt trois centimes (12.493,83.- EUR), représenté par cinq cent quatre (504) parts sociales, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à neuf cents euros (900.-Eur).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. WIRTZ, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 mai 2010. Relation: LAC/2010/20971. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er juillet 2010.

Référence de publication: 2010083878/77.

(100094461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.



# Munus Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 97.726.

A l'attention: du conseil de gérance et des associés de la société Munus Holding S.à r.l..

Par la présente, j'ai l'honneur de vous faire part de ma démission de ma fonction de gérant de classe B de la société Munus Holding S.à r.L., effective à compter de ce jour.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Céline Pignon.

Référence de publication: 2010083111/11.

(100092296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

## Munus Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 97.726.

A l'attention: du conseil de gérance et des associés de la société Munus Holding S.à r.l..

Par la présente, j'ai l'honneur de vous faire part de ma démission de ma fonction de gérant de classe A de la société Munus Holding S.à r.l.., effective à compter de ce jour.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Carlo Schneider.

Référence de publication: 2010083112/11.

(100092298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

# Marthe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 24, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 82.725.

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2010

#### 1. Nomination du conseil d'administration

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer Monsieur Arthur Philippe, économiste, demeurant à L-8353 Garnich, 41, rue de l'Ecole, comme administrateur avec effet à partir du 28 juin 2010.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

# 2. Nomination d'un commissaire aux comptes

L'assemblée générale des actionnaires a réélu comme commissaire la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400 route d'Esch.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'année 2011, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Référence de publication: 2010083114/18.

(100092022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

# MBC Group LTD, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 142.799.

Les comptes audités au 31 décembre 2009 de la maison mère, MBC Group Holding Hungary Limited Liability Company, ont été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.06.2010.

Référence de publication: 2010083115/11.

(100092430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.



# METROPOLE Gestion International SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.673.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 18 mai 2010

L'assemblée générale annuelle des actionnaires renouvelle, pour une période d'un an prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle de Mai 2011, les mandats d'administrateurs de Messieurs François-Marie WOJCIK (Président), Eric BOUTCHNEI et Benoît ANDRIANNE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Securities Services Luxembourg

Signatures

Corporate and Domiciliary Agent

Référence de publication: 2010083116/15.

(100092125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

## Edmond de Rothschild Europportunities RCI II S.à r.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 154.109.

# **STATUTES**

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of the month of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

## THERE APPEARED:

CFSH Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 1, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 142122, represented by Mr. Christophe Bejach and Mr. Samuel Pinto, managers;

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

- Art. 1. There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).
- **Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company shall bear the name "Edmond de Rothschild Europportunities RCI II S.à r.l.".
- Art. 5. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.



It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the sole manager or the board of managers, respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, all fully paid up.

All the issued shares will be under the registered form.

Ownership of the registered shares will result from the recording of the shareholder's name in the shareholders' register (the Register).

The Register is kept either by the board of managers, or by a legal entity appointed for that purpose by the Company and under its responsibility; it shall contain the name of each shareholder, his residence, his registered office or his elected domicile, the amount and the class of the shares held, as well as the paid up amount for each of the aforementioned shares. The information contained in the Register is considered exact and up-dated and the recorded addresses may particularly be used for sending the convening notices and the communications as long as the Company has not been informed of the contrary.

The transfers of the shares take effect upon the recording of the transfer to be executed in the Register as soon as the transfer form produced for that purpose by the board of managers is delivered to the Company, as well as other transfer documents required by the Company and, if shares certificates have been issued, the aforementioned certificates.

The Company only acknowledges a sole owner per share. If one or more shares are held in common or if the property of the aforementioned shares is contested, all the persons alleging a right on the aforementioned shares shall nominate a unique proxy to represent the aforementioned shares towards the Company. The breach of the obligation to nominate this proxy shall imply a moratorium on the totality of the rights granted to the aforementioned shares.

The Company may carry out the repurchase of its own shares, in accordance with the law.

The subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution of the general shareholders' meeting voting as for the amendment of the Articles, in accordance with the rules set by these Articles.

The new shares to be issued and to be subscribed to by contribution in cash will be offered in preference to the existing shareholders pro rata for the reducible and irreducible portion of the share capital they hold in each class of shares. The board of managers will set the period of time during which the preferential subscription right shall be exercised. This period of time shall not be inferior to fifteen (15) working days.

- **Art. 7.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.
- Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with article 19.
- **Art. 9.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
  - Art. 10. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.
- **Art. 12.** The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.
- **Art. 13.** In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of a Board of Managers, as defined by the general meeting of the shareholder(s).

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.



**Art. 14.** The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Decisions taken during such a meeting may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

- **Art. 15.** The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him (them) in the name of the Company.
  - Art. 16. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

- **Art. 17.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.
- **Art. 18.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

**Art. 20.** At the time of winding up the Company the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with article 19.

**Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.



# Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2010.

#### Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the twelve thousand five hundred (12.500) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
CFSH Luxembourg S.à r.l., prenamed,	12.500	EUR 12.500,00
Total	12.500	EUR 12.500,00

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (EUR 2.000,00).

## Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions

- 1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
- Mr. Christophe Bejach, executive officer, born on June 11, 1963 in Châtenay-Malabry, France, residing professionally at 47, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, France;
- Mr. Samuel Pinto, executive officer, born on April 16, 1957 in Casablanca, Morocco, residing professionally at 49, Rothschild Boulevard, 66883 Tel Aviv, Israel.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of a Board of Managers, by the joint signature of any two (2) managers.

2. The address of the Company is set at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

# Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the legal representatives of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huit juin.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

## A COMPARU:

CFSH Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis 1, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142122, représentée par M. Christophe Bejach et M. Samuel Pinto, gérants,

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1 <sup>er</sup> . Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).
- **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles



à l'accomplissement ou au développement de son objet. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société a comme dénomination «Edmond de Rothschild Europportunities RCI II S.à r.l.».
- Art. 5. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts. L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représentés par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune libérées intégralement.

Toutes les parts seront émises sous forme nominative.

L'inscription du nom de l'associé au registre des associés (le Registre) atteste de son droit de propriété au titre des parts nominatives. Les certificats des parts nominatives sont émis à la discrétion du conseil de gérance.

Le Registre est conservé soit par le conseil de gérance, soit par une entité désignée à cet effet par la Société et sous sa responsabilité; il doit comporter le nom de chaque associé, sa résidence, son siège social ou son domicile élu, le nombre et la catégorie des parts détenues ainsi que le montant libéré pour chacune desdites parts. L'information contenue dans le Registre est considérée comme exacte et à jour et les adresses qui y sont inscrites peuvent en particulier être utilisées pour l'envoi des convocations et des communiqués tant que la Société n'a pas été informée du contraire. Les transferts des parts sont réalisés par l'inscription du transfert à effectuer dans le Registre dès remise à la Société du formulaire de transfert fourni à cet effet par le conseil de gérance ainsi que d'autres documents de transfert exigés par la Société et, si des certificats de parts ont été émis, les certificats en question.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part. Si une ou plusieurs parts sont détenues en commun ou si la propriété desdites parts est contestée, toutes les personnes alléguant un droit au titre desdites parts devront nommer un mandataire unique pour représenter lesdites parts vis-à-vis de la Société. Le manquement à nommer ce mandataire impliquera une suspension de la totalité des droits liés auxdites parts. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des Associés statuant comme en matière de modification des statuts conformément aux stipulations des Statuts.

Les nouvelles parts à souscrire par apport en espèces seront offertes par préférence aux Associés existants proportionnellement pour la partie réductible et irréductible à la part du capital qu'ils détiennent dans chacune des catégories de parts. Le Conseil de gérance fixera le délai pendant lequel le droit de souscription préférentiel devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à quinze (15) jours ouvrables.

- **Art. 7.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 16 des Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'article 19.
- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

- Art. 11. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- Art. 12. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ciaprès, le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- **Art. 13.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.



Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en présence d'un Conseil de Gérance, comme défini par l'assemblée générale des associés.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 14. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants au lieu indiqué dans la notice de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.
- **Art. 18.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

**Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'article 19.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.



#### Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2010.

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
CFSH Luxembourg S.à r.l., susnommée	12.500	EUR 12.500,00
Total	12.500	EUR 12.500,00

Le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euro (EUR 2.000,00).

# Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Christophe Bejach, cadre dirigeant, né le 11 juin 1963 à Châtenay-Malabry, France, ayant adresse professionnelle au 47, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, France; et
- Monsieur Samuel Pinto, cadre dirigeant, né le 16 avril 1957 à Casablanca, Maroc, ayant adresse professionnelle au 49, Rothschild Boulevard, 68883 Tel Aviv, Israël.

Envers les tiers, la Sociétés est valablement engagée par la signature individuelle du Gérant Unique ou, en présence d'un Conseil de Gérance, par la signature conjointe de deux (2) gérants.

2. L'adresse du siège social est fixée au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires sociaux de la comparante, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. BEJACH, S. PINTO.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 2 juillet 2010. Relation: LAC/2010/29195. Reçu soixante-quinze euros (75 euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2010090964/343.

(100100863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

## Romanestel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 150.334.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 29 juin 2010

Il ressort des résolutions prises par le Conseil d'administration de la Société en date du 29 juin 2010 que:

- Madame Candice DE BONI, née le 31/12/1973 à Strasbourg (France) demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Ismaël HAJJAR, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.
- Madame Catherine KOCH, née le 12/02/1965 à Sarreguemines (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L 2086 Luxembourg a été nommée Président du Conseil d'Administration. Cette dernière assumera cette fonction jusqu'à l'assemblée statutaire de 2015.



Certifié sincère et conforme POUR LA SOCIETE

Référence de publication: 2010082263/18.

(100092826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

#### Cercle des Mandolinistes Bettembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3275 Bettembourg, 10, rue J.H. Polk.

R.C.S. Luxembourg F 8.417.

# **STATUTS**

Entre les soussignés:

- 1. President, représenté par FELTGEN-EMERING NICOLE
- 2. Vice-Président, representé par STAUDT-GILSON HENRIETTE
- 3. Secretaire, représenté par CHARLES IEAN-PAUL
- 4. Trésorier, représenté par WEBER RUDY
- 5. Membre, representé par SCHWINDENHAMMER JEAN-CLAUDE
- 6. Membre, représenté par SCHWINDENHAMMER JEANNIE
- 7. Membre, représenté par DITTGEN-CHENNAUX NICOLE
- 8. Membre, représenté par MELONE RAYMOND

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

# I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

- Art. 1 er. L'association porte la dénomination de CERCLE DES MANDOLINISTES BETTEMBOURG, A.s.b.l.
- Art. 2. L'association a pour objet de développer et de promouvoir la vie musicale et socioculturelle.
- Art. 3. L'association a son siège social à BETTEMBOURG.
- Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

### II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

## III. Membres

- Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association CERCLE DES MANDOLINISTES BETTEMBOURG toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association et qui présente une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.
  - Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.
  - Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 10 jours à partir de l'envoi de la mise en demeure.

- Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration
- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration. Le conseil d'administration convoquera préalablement le membre pour entendre ses explications.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

# IV. Assemblée générale

**Art. 10.** L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.



L'assemblée générale doit se réunir sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 11.** Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

#### V. Administration

**Art. 12.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 2 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

**Art. 13.** Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

- Art. 14. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.
- **Art. 15.** Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

#### **VI. Contributions et Cotisations**

**Art. 16.** Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée annuellement par l'assemblée générale.

# VII. Mode d'établissement du bilan

**Art. 18.** Le conseil d'administration établit le bilan des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

#### VIII. Modification des statuts

- **Art. 19.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si cellesci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.
- **Art. 20.** Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

# IX. Dissolution et Liquidation

- Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.
- **Art. 22.** En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera transféré à l'office social de la commune de Bettembourg.

# X. Dispositions finales

**Art. 23.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2010092789/91.

(100102152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.



# AV-Holding S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.779.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010080898/10.

(100092418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

# Le Premier Investment III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 123.285.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010081821/10.

(100091833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

# Ladies Circle 2, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4480 Belvaux, 170, Chemin Rouge.

R.C.S. Luxembourg F 8.416.

**STATUTS** 

L'an deux mille dix, le 8 mai 2010.

Se sont réunies à Neuhaeusgen:

- Magro Samantha, de nationalité italienne, secrétaire agronome, demeurant à 1, Domaine Kierchepad, L-3357 Leu-
- Klestadt Carmie, de nationalité luxembourgeoise, psychologue diplômée, demeurant à 170, Chemin Rouge, L-4480 Belvaux.
- Poignard Nadine, de nationalité luxembourgeoise, éducatrice graduée, demeurant à 17, rue du Cimetière, L-3913 Mondercange,
  - Lelandais Vanessa, de nationalité française, employée privée, demeurant à 54, rue d'Esch, L-3921 Mondercange,
  - Lyoubovin Vassilissa, de nationalité belge, bachelor en communication, demeurant à 31, rue de l'Ecole, L-3317 Bergem,
  - Pezzoli Leslie, de nationalité luxembourgeoise, institutrice, demeurant à 6, rue de l'Ecole, L-8226 Mamer,
- Pletschette Carole, de nationalité luxembourgeoise, professeur de français, demeurant à 43, rue de Mondercange, L-4395 Pontpierre,
  - Schaus Audrey, de nationalité luxembourgeoise, étudiante, demeurant à 163, rue de Belvaux, L-4026 Esch/Alzette,
  - Sieradzki Peggy, de nationalité luxembourgeoise, institutrice, demeurant à 5, Am Kasebesch, L-4522 Belvaux.

Après délibération, les soussignées ont décidé de créer une association sans but lucratif régie par les présents statuts et par la législation applicable au Grand-Duché de Luxembourg, notamment la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée.

# Chapitre I $^{\mathrm{er}}$ . Dénomination, Siège, Objet Social

# Art. 1 er . L'association est dénommée LADIES CIRCLE 2.

Le LADIES CIRCLE 2 (ci-après désigné par «LC 2» ou «association») déclare adhérer au Ladies Circle International (ci-après désigné par «LCI») aux statuts duquel il ne peut déroger.

- Art. 2. Le siège de l'association est à 170, Chemin Rouge, L-4480 Belvaux.
- Art. 3. Sous la devise «Friendship & Service» (amitié et service) le LC2 poursuit les objectifs suivants:
- a) promouvoir l'amitié et la tolérance entre et envers les femmes
- b) organiser des activités sociales, culturelles et humanitaires
- c) approfondir les connaissances de ses membres par des conférences, visites, discussions
- d) s'interdire toute expression d'opinion politique ou religieuse



e) promouvoir le LC au Luxembourg.

## Chapitre II. Catégories de Membres

- Art. 4. La durée de l'association est illimitée.
- Art. 5. Les membres se réunissent au moins une fois par mois
- Art. 6. L'association est composée de deux types de membres: les membres actifs et les membres anciens.
- a) Les membres actifs:

Seuls les membres actifs jouissent du droit de participation et de vote aux assemblées générales. Leur nombre ne peut être inférieur à six.

Pour devenir membre actif, il faut

- être de sexe féminin
- être âgée entre 18 et 40 ans au jour de l'admission.
- être admise conformément à la procédure d'admission. La procédure d'admission de nouveaux membres actifs est définie par un règlement d'ordre intérieur.
  - b) Les membres anciens:

Peuvent devenir membres anciens sur demande:

- 1. les membres actifs qui auront atteint l'âge de 45 ans
- 2. les membres actifs qui auront atteint l'âge de 40 ans et qui ont été membre actif au LC pendant 10 ans au moins.

Les membres anciens pourront sur demande à adresser au conseil d'administration participer aux réunions contre une participation financière et pourront recevoir les invitations et rapports d'activité. Le membre ancien ne bénéficie pas du droit de vote, ne peut plus faire partie du conseil d'administration et n'est pas soumis à l'obligation de régler la cotisation annuelle

# Art. 7. La qualité de membre actif se perd:

- le jour de l'assemblée générale qui suit le jour où il aura atteint l'âge de 45 ans
- par l'admission comme membre ancien avant cette limite d'âge dans les conditions définies aux statuts
- par la démission adressée au conseil d'administration
- par le non-paiement de la cotisation après un rappel écrit
- par exclusion prononcée par l'assemblée générale pour violation des statuts ou tout autre motif grave, après information circonstanciée du membre visé qui aura le droit de s'expliquer devant l'assemblée avant tout vote.

# Chapitre III. L'Assemblée générale et le conseil d'administration

Art. 8. Organes de l'association. Les organes de l'association sont l'assemblée générale et le conseil d'administration.

# Art. 9. Assemblée générale.

- (1) L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres actifs.
- (2) Elle décide souverainement de l'activité générale, des buts de l'association et de son orientation. Elle élit le conseil d'administration.
- (3) Elle est convoquée une fois par an, au cours du premier semestre de l'année civile. Elle peut être réunie extraordinairement autant de fois que l'intérêt de l'association l'exige. Les convocations individuelles, faites par écrit ou par voie électronique au moins huit jours à l'avance par les soins du conseil d'administration, doivent comprendre l'ordre du jour de l'assemblée.
- (4) Une délibération de l'assemblée générale est nécessaire dans les cas énumérés à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif, telle que modifiée, et pour:
  - la nomination et la révocation des membres du conseil d'administration,
  - la fixation de la cotisation annuelle,
  - l'approbation annuelle du budget et des comptes,
  - l'exclusion des membres.
  - la modification des statuts,
  - la dissolution de l'association et l'affectation de son patrimoine.
  - (5) Tous les membres actifs ont un droit de vote égal à l'assemblée générale.

En cas d'empêchement chaque membre actif pourra se faire représenter par un autre membre actif moyennant une procuration écrite, sans que le nombre des mandats par membre actif ne puisse dépasser celui de deux.

(6) L'assemblée prend ses décisions à la majorité des suffrages exprimés. Le vote a lieu à main levée, sauf décision contraire à prendre par l'assemblée. En cas de partage, la voix de celui qui préside l'assemblée est prépondérante. Les résolutions sont consignées dans un procès-verbal dont les membres et les tiers pourront prendre connaissance au siège, sans déplacement.



#### Art. 10. Le Conseil d'administration.

- (1) L'association est gérée par un conseil d'administration de cinq membres au moins et sept membres au plus élus par l'assemblée générale parmi ses membres actifs.
- (2) Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion de l'association et la réalisation du but social. Il a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale, soit par la loi, soit par les statuts.
- (3) Il représente l'association dans ses relations avec les particuliers et les pouvoirs publics. Il peut ester en justice au nom de l'association. Il peut acquérir, aliéner, hypothéquer les biens de l'association, contracter des emprunts, pourvoir au placement des fonds disponibles, accepter des dons ou legs, sous réserve des autorisations prévues par la loi. Il dresse les comptes de l'exercice écoulé et au besoin le budget de l'exercice à venir et les soumet tous les ans pour approbation à l'assemblée générale.
- (4) Il peut en outre déléguer ses pouvoirs pour une ou plusieurs affaires déterminées à une personne choisie dans son sein ou à un tiers. Dans ce cas, l'association est valablement engagée par la seule signature de la personne choisie.
- (5) Sauf le cas visé à l'alinéa qui précède, l'association est valablement engagée envers les tiers par les signatures conjointes de la Présidente d'une part et de celle de la secrétaire ou de la trésorière d'autre part pour tout montant dépassant EUR 5.000. Pour tout montant inférieur à EUR 5.000 l'association est valablement engagée envers les tiers par la signature de la présidente ou de celle de la trésorière.
- (6) Le conseil d'administration se renouvelle tous les ans; ses membres sont rééligibles mais ne peuvent pas accomplir la même tâche au sein du conseil d'administration pendant plus de deux années consécutives. En cas de vacance d'un poste entre deux assemblées générales, le conseil d'administration peut pourvoir au remplacement de ce membre, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale.
- **Art. 11.** Le conseil d'administration élit en son sein une Présidente, une Vice-présidente, une Secrétaire et une Trésorière. La Présidente sortant est membre d'office du conseil d'administration et occupe en son sein pendant une année le poste de Past-présidente.
- **Art. 12.** Le conseil d'administration est convoqué par sa Présidente ou un autre membre délégué à ces fins. Le conseil d'administration peut inviter d'autres membres avec voix consultative à ses réunions.
- **Art. 13.** Le conseil d'administration délibère valablement sur les objets portés à l'ordre du jour, lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés et ses décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside est prépondérante.
- Art. 14. La surveillance de la gestion financière de l'association est exercée par deux commissaires élus par l'assemblée générale pour une année et rééligibles à l'expiration de leur mandat.

# Chapitre IV. Divers

Art. 15. Les ressources de l'association se composent:

- des cotisations annuelles,
- des dons en sa faveur,
- des subsides accordés par des particuliers ou par les pouvoirs publics,
- du produit des ventes, des fêtes, de concours, de manifestations, etc.

Le montant de la cotisation annuelle ne peut dépasser 1.000.- euros.

- **Art. 16.** L'année sociale commence le 1 <sup>er</sup> mai et finit le 30 avril. La 1 <sup>ère</sup> année sociale, par dérogation, prendra cours à partir de ce jour et s'achèvera le 30 avril 2011.
- **Art. 17.** Les comptes sont arrêtés au 30 avril de chaque année et soumis à pour approbation à l'assemblée générale munis du rapport des commissaires désignés à la surveillance des comptes.
- Art. 18. La dissolution de l'association ne pourra être prononcée que moyennant observation des formalités et conditions énoncées par l'article 20 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique. L'assemblée générale, qui prononcera la dissolution, désignera le ou les liquidateurs, en déterminera leurs pouvoirs et décidera de l'attribution de l'excédent des biens de l'association conformément aux dispositions de l'art 19 ci-après.
- **Art. 19.** L'excédent des biens de l'association issu de sa liquidation après dissolution de l'association sera attribué à une association qualifiée d'utilité publique.

## Art. 20. Le règlement intérieur:

L'association adopte un règlement d'ordre intérieur. Il sera élaboré par le conseil d'administration et soumis au vote par l'assemblée générale. Toute modification de ce règlement suivra la même procédure.



Art. 21. Toutes les questions qui ne sont pas prévues expressément par les présents statuts sont régies par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 pré mentionnée.

Référence de publication: 2010092230/143.

(100101192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

## Lavolo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 107.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010081828/10.

(100092236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

## Marthe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 24, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 82.725.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010081843/9.

(100092019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

#### Le Premier Sirocco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 129.469.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010081822/10.

(100091834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

## Longridge Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 149.681.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010081832/10.

(100092247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

# National Steel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 109.411.

# **RECTIFICATIF**

Les comptes annuels modifié au 31 décembre 2006

Déposés antérieurement le 25/02/2009 sous la référence L090031108.06 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010081861/13.

(100091878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck